



Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 056-215601626-20231010-DB20231023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—————
Séance Publique du
Mardi 10 octobre 2023
—————

POLITIQUE DE L'HABITAT : RUE JEAN MOULIN - SUBVENTION

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Laëtitia LAFFONT, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Pascaline ALNO, Georges CORNEC à Claude ORVOINE, Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Anne-Valérie RODRIGUES à Christian LAURENT.

Secrétaire de séance : Cédric ORVOËN.

Présents	: 29
Pouvoirs	: 04
Absent	: 00

POLITIQUE DE L'HABITAT : RUE JEAN MOULIN - SUBVENTION

Rapporteur : Cédric ORVOËN

La Commune de Ploemeur a souhaité, dans le cadre de la mise en œuvre du programme local de l'habitat communautaire 2017-2022, favoriser la production de logements locatifs publics financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) sur son territoire.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 4 octobre 2017, a ainsi décidé de mettre en place une aide modulable de 35 € par m² de surface habitable.

Lorient Habitat a obtenu un permis de construire n° PC n° 05616221L0087 le 28 décembre 2021 pour le site rue Jean Moulin pour la construction d'un collectif comprenant 19 logements locatifs sociaux. Le projet est en performance E3C1.

Par délibération du 15 mars 2022, le conseil municipal avait accordé une subvention pour les 9 logements locatifs sociaux, 10 logements restants étant en accession sociale. Le bailleur a revu son programme et souhaite passer l'ensemble de l'opération, au total 19 logements, en logements sociaux. Il sollicite à nouveau une subvention sur la totalité du programme.

Sur les 19 logements, le programme est financé en PLUS pour 6 logements (2 T2, 3 T3 et 1 T4) et en PLAI pour 13 logements (dont 6 T2, 6 T3 et 1 T5).

La surface habitable est 1 122,30 m², la subvention est donc de 39 280,50 €.

Vu la délibération du conseil municipal du 4 octobre 2017 décidant de mettre en place une aide pour la production de logements locatifs sociaux ;

Vu l'avis de la commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 27 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission 3 « Finances et ressources humaines, agglomération » du 28 septembre 2023 ;

Vu la demande de Morbihan habitat ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ANNULE** la délibération du 15 mars 2022.
- **ACCORDE** une subvention de 35 € le mètre carré de surface habitable à Lorient Habitat pour la production de 19 logements dont 6 financés en PLUS et 13 financés en PLAI.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire